

DECRET N° 99-214 DU 30 AVRIL 1999

portant nomination de Madame Victorine
SOSSOUHOUNTO épouse MONGBO
en qualité de conseiller à la Cour d'appel.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 97-30 du 29 janvier 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;
- Sur** proposition du garde des sceaux, ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme après avis du conseil supérieur de la magistrature ;
- Le** conseil des ministres entendu en sa séance du 31 mars 1999 ;

DECRETE :

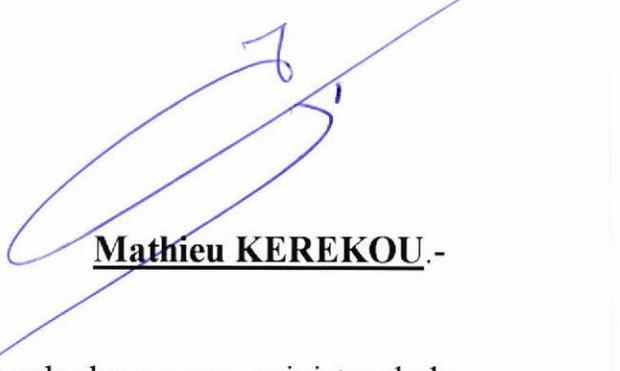
Article 1er.- Madame Victorine SOSSOUHOUNTO épouse MONGBO est nommée conseiller à la Cour d'appel de Cotonou.

.../...

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressée et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 30 Avril 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le garde des sceaux, ministre de la
Justice, de la législation et des
droits de l'homme,



Joseph H. GNONLONFOUN.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF 4 MJLDH 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 INTERESSEE 1 JO 1.